PREF. 54
29.12.17

2017/39

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
COMMUNE DE AZELOT

Nombre de présents : 9
Nombre en exercice : 11
Nombre de votants : 9

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2017

L'an Deux Mille Dix Sept, le Dix Neuf Décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian FORGET, Maire au lieu ordinaire et après convocation du Conseil Municipal faite régulièrement à domicile
Etaient présents : G CREMEL M GRIFFON P THOMAS C RICHON R POIROT S SORATROI A ROLIN
S FLAYEUX et N PUJOL excusés
S JEANNOT donne pouvoir à A ROLIN

OBJET : Arrêt du projet de révision du POS transformé en PLU.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 25/06/2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertation,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153.12 qui s'est tenu le 7 mars 2017,

VU la délibération en date du 19/12/2017 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.12, L.103.2. et R.153.3

- Entendu l'exposé de monsieur le maire,

- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :